

Motion Réseau Scientifique et Technique

Les ingénieurs des TPE et des Collectivités Territoriales réunis en congrès à Paris les 8 et 9 décembre 2011

RAPPELLENT que le Réseau Scientifique et Technique (RST) constitue un bien commun de l'État et des collectivités territoriales, indispensable à l'établissement de règles de l'art, au maintien d'une expertise neutre et indépendante, à l'observation, la recherche, le contrôle et l'évaluation au service de l'aménagement et du développement durable ;

RAPPELLENT que le RST contribue depuis toujours à l'excellence de l'industrie et de l'ingénierie française dans de nombreux domaines ;

RAPPELLENT que l'ingénierie, exercée au sein des services de l'État est un mode d'intervention historique nécessaire à la définition et au portage concret des politiques publiques de l'aménagement durable et équitable des territoires ;

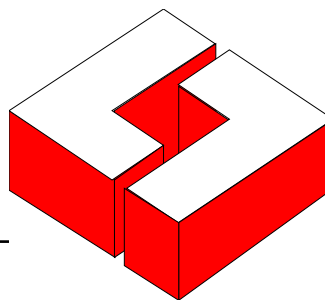
AFFIRMENT que les discours politiques grandiloquents sur le Grenelle de l'environnement, ne pourront être traduits concrètement sans conforter le RST sur le long terme en lui donnant les moyens de produire des connaissances scientifiques nouvelles et ce, sans détruire les compétences traditionnelles existantes ;

SE FELICITENT que le rapport CETE produit par le SNITPECT-FO au printemps 2011 ait conduit le MEDDTL à enfin s'approprier l'idée d'un « bien commun de la Nation » ;

MAIS FUSTIGENT la mascarade de concertation engagée par le MEDDTL sur l'avenir des Centres d'Etudes Technique de l'Équipement (CETE) et Services Techniques Centraux (STC) dans un projet conduisant à noyer l'ensemble des expertises dans un seul établissement public le tout sans réflexion sur les besoins du pays en technicité ;

DENONCENT le projet d'établissement public qui conduit à :

- la perte irrémédiable d'un réseau objectif et neutre ;
- l'obligation de réduire le volume d'intervention pour les collectivités afin de rester en ingénierie « in house » pour l'État (intervention sans mise en concurrence) au risque de basculer sur des prestations d'ingénierie concurrentielle y compris pour les services de l'État ;
- une précarisation croissante des agents qui deviendront inévitablement l'une des variables d'ajustement du budget de l'établissement ;
- un risque accru de fermeture de sites lié à des exigences de rentabilité, entraînant une perte de l'ancrage territorial et des mobilités forcées ;
- une absence de vision stratégique sur les missions ainsi qu'une mise en concurrence potentielle avec d'autres établissements publics, dont l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies sur les Transports, l'Aménagement et les Réseaux) qui intervient déjà sur la plupart des champs actuels du RST ;



DENONCENT l'absence de cohérence du projet porté par l'administration pour l'avenir des organismes du réseau scientifique et technique du MEDDTL et exigent l'arrêt des réorganisations intempestives et irréfléchies des services concernés par le périmètre d'études du NDST (Nouveau Dispositif Scientifique et Technique) ;

AFFIRMENT que ce réseau, pour continuer à bien fonctionner, a besoin :

- d'un pilotage éclairé, garantissant cohérence entre objectifs sectoriels fixés par les directions générales, perspectives globales tracées par le Commissariat Général au Développement Durable et mise en place des moyens nécessaires ;
- de têtes de réseau bien identifiées et non noyées dans un EP-CETE, garantes de la solidité des démarches scientifiques et des méthodologies confiées aux équipes réparties dans les différents organismes du RST ;
- de services dotés des moyens suffisants pour répondre aux besoins dans tous ses domaines d'intervention, répartis sur l'ensemble du territoire, pour en appréhender la diversité et y diffuser les bonnes pratiques issues de la recherche et de la capitalisation d'expériences ;
- d'un organisme CETE dont toutes les forces soient orientées vers les missions de service public, et non tenues de chercher en permanence de quoi équilibrer le budget ;
- d'un maintien et d'un développement des partenariats de recherche ;

EXIGENT que les collectivités accèdent hors champ concurrentiel à l'ensemble des services et des prestations du RST et intègrent la gouvernance élargie du RST ;

REVENDIQUENT à ce titre que des études juridiques sérieuses soient enfin menées pour déterminer dans quelles conditions les collectivités territoriales pourront bénéficier de prestations d'ingénierie ;

RECLAMENT le maintien des effectifs et des outils attachés aux activités actuelles et leur renforcement sur des missions à haut niveau scientifique et technique permettant le développement de la recherche, de l'expertise, de l'innovation et de l'élaboration des politiques techniques ;

EXIGENT la mise en place d'un plan de formation d'ampleur adapté indispensable au maintien d'un haut niveau scientifique et technique ;

CONSPUENT le démantèlement des laboratoires, avec pour conséquence la perte d'expertise et d'analyse du MEDDTL pour son propre compte et la suppression pour les collectivités d'un outil auquel elles doivent avoir légitimement accès après les transferts de missions routières dans le cadre de la décentralisation ;

RECLAMENT le maintien du SETRA, du CERTU et du CETMEF, qui ne doivent pas être noyés dans un organisme unique et perdre ainsi leur identité spécifique, mais qui doivent constituer un appui technique aux administrations centrales et un élément de pilotage technique des organismes du RST ;

REVENDIQUENT que le réseau des CETE assure le conseil et l'expertise technique des services déconcentrés et soit dimensionné en conséquence pour maintenir cette expertise de qualité et de proximité sur l'ensemble des thématiques et des territoires ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.